

CONTEXTE ET ORIGINE DE LA DEMANDE

Fondé en 2002, l'entr. XXX regroupe une équipe d'avocats et juristes experts en droit du travail, intervenant dans toute la France. L'entreprise XXX accompagne les entrepreneurs, managers, DRH, directions juridiques, dirigeants et leurs sociétés mais également les experts comptables et leurs collaborateurs.

Parmi les 5 cabinets, celui de Bordeaux est récent, de ce fait son activité est en pleine expansion. Depuis sa création, en deux ans le cabinet est passé de 2 à 4 collaborateurs dans ces locaux Bordelais. L'entreprise XXX loue un ancien appartement transformé en bureaux, ce dernier est composé :

- d'une entrée faisant office de salle de réunion ou de réception des clients mais également de pièce pour la pause déjeunée ;
- de 2 bureaux avec 1 et 3 collaborateurs ;
- d'une cuisine ;
- d'un sanitaire/sdb.

Les activités de travail au sein du cabinet relèvent du secteur tertiaire. Les avocats sont présents 75% de leur temps de travail au bureau et disposent chacun d'un poste de travail bureautique. Ils travaillent exclusivement sur ordinateur tout en consultant des documents papiers et des dossiers pour prise d'information et/ou annotation. Leur travail est ponctué d'appels téléphoniques, principalement sur leurs téléphones portables, à l'exception d'un poste de travail réceptionnant sur un téléphone fixe les appels du standard. Les 4 collaborateurs ont une activité de travail où la dimension cognitive prédomine et nécessite de la concentration.

A date, l'archivage des dossiers clôturés est réalisé dans ces mêmes locaux, ce qui implique plusieurs espaces de rangements et détermine l'organisation de ces derniers. Cependant, le rapport à ces espaces de rangement est peu fréquent.

Les avocats reçoivent également des clients au sein du cabinet. Ces échanges sont réalisés dans la salle de réunion pour des questions de confidentialité et afin de ne pas déranger leurs collègues.

Début Novembre, M. XXXX, fondateur de la société a contacté le cabinet IN SITU Ergonomie et évoqué les problématiques rencontrées au sein du cabinet de Bordeaux. Il évoque notamment un manque d'espace sur les postes de travail, une implantation de ces postes non optimale et des problèmes de co-activité. Il a également partagé sa volonté de réorganiser les bureaux et d'être accompagné dans l'aménagement des espaces de travail. *In fine*, l'objectif étant d'améliorer les conditions de travail

La demande d'intervention en ergonomie porte dans un premier temps sur l'assistance à l'optimisation des espaces, par :

- L'implantation des postes de travail au sein des espaces dédiés,
- L'organisation spatiale et individuelle des postes concernés,
- La préconisation d'équipements complémentaires (éclairage, mobilier, équipements bureautiques, ...).

Des enjeux de qualité et d'efficacité liés aux espaces sont fortement présents, en particulier pour permettre aux collaborateurs de bénéficier de conditions de travail.

Le projet accompagné par l'ergonome permettra ainsi aux collaborateurs de participer à l'élaboration des préconisations d'implantation et de co-construire des possibilités d'aménagement.

Le cabinet souhaite structurer l'intervention autour d'une action d'assistance et de conseil associant principalement la direction et les collaborateurs concernés par le projet.

La méthodologie déployée

Étape 1 : Comprendre l'activité de travail

Cette étape initiale permet de collecter des documents susceptibles de décrire et comprendre l'activité prescrite :

- Descriptif de l'activité
- Descriptif des modes opératoires prescrits
- Plans d'aménagement actuel et futurs

Lors de cette première étape, nous prendrons également **connaissance du fonctionnement général** du cabinet. Sur ce point, nous rencontrerons les collaborateurs lors des observations pour comprendre les enjeux du ré-aménagement et validerons ou affinerons ceux-ci lors d'un échange avec la direction. Après la visite des espaces, lors d'observations ciblées nous échangerons *in situ* directement sur les activités afin de comprendre les besoins liés à l'activité de travail réalisée.

Un temps en collectif sera proposé pour valider la compréhension et investiguer les questions émergentes.

Étape 2 : analyser les situations de travail et proposition de transformation

Une fois l'analyse globale réalisée sur les différents postes avant déménagement, des recherches d'optimisation seront réalisées auprès de fournisseurs, des potentiels essais de matériels seront mis en place,

La **démarche mise en place sera participative**. Un second groupe de travail sera mis en place afin de travailler sur les axes d'amélioration. A cette occasion des propositions d'implantation modélisées (2D et/ou 3D) seront proposées pour investiguer les questions émergentes et les possibilités, que ce soit sur les postes de travail ou l'environnement global.

Cette étape se déroulera en parallèle des recherches d'équipements et permettra de réaliser certaines propositions, notamment d'implantation pour une intégration rapide. D'autres préconisations nécessiteront un temps complémentaire afin de s'assurer de la prise en compte des besoins et attentes autant que possible avec le collectif.

Les propositions de transformation pourront se situer dans 2 directions complémentaires :

- **Réaménagements des espaces de travail**, des circulations, du mobilier de rangement, des mises à disposition de consommables, etc...
- **Implémentation technique légère**, pour la transformation partielle de certains postes (aide technique, éclairages, élément de signalisation et/ou de communication, complément mobilier, transformation dimensionnelle et/ou fonctionnelle de partie de poste de travail, ...)

Les transformations envisageables seront le résultat d'un travail de co construction et de réflexion à partir de :

- l'identification et l'analyse des situations de travail,
- des recherches de solutions, enrichie des échanges avec les collaborateurs et la direction,
- des ressources et contraintes de l'établissement.

L'ensemble des axes d'amélioration et des recommandations permettant d'améliorer les conditions de travail et réduire le facteur de risque TMS seront répertoriés dans **un plan d'actions** dont la base sera elle aussi travaillée puis validée avec les équipes pour une meilleure prise en main dans le temps.

Une restitution sera prévue afin de présenter l'analyse réalisée et les préconisations d'aménagement proposées auprès de la direction et des équipes. Celle-ci pourra être réalisée en distanciel.